

L'ENSEIGNANT

Prix : 0,81 € / Imprimerie
Imprimé par
nos soins

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N°212 de Janvier 2012

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000 MENDE
ou BP 46
48002 MENDE Cedex
☎ 04.66.65.18.93
E-mail : 48@se-uns.org
Directeur de la publication :
Alain ROUSSON
N°CPPAP : 0715 S 07420
N°ISSN : 1266-6165
Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

Au bord de l'explosion ...

Suite au Comité Technique Ministériel du 4 janvier 2012, la carte scolaire se dessine, bien sombrement.

La rentrée 2012 va s'effectuer avec **5 100 postes d'enseignants en moins dans le 1er degré**. Même si, de l'aveu-même du ministère, les effectifs vont augmenter de près de 3 000 élèves. Pour tenir la promesse présidentielle de ne pas fermer de classes, l'Administration prévoit de supprimer des remplaçants, « d'optimiser » les moyens des réseaux d'aide, de scolariser moins d'enfants de moins de trois ans et... d'augmenter les effectifs par classe. Oser prétendre qu'il n'y aura pas de dégradation de la situation relève de l'hypocrisie la plus totale.

Dans le 2nd degré, **5 550 emplois sont supprimés**. La poussée démographique, continue depuis trois ans en collège, va se poursuivre avec plus de 29 000 élèves supplémentaires attendus.

Les LEGT devraient voir leurs effectifs augmenter de 12 000 élèves, pour moitié en pré-bac, pour moitié en STS et CPGE. Conséquence de la réforme du bac pro en trois ans, les LP devraient connaître une baisse de près de 39 000 élèves... Augmentation des effectifs par classe des collèges hors éducation prioritaire, diminution des moyens de remplacement et des décharges non statutaires, réorganisation de l'offre de formation en lycée sont les principales pistes « de gain de productivité » évoquées. Les LP ont tout à craindre.

Jusque dans les mots utilisés, tant la méthode que les arguments évoqués démontrent l'unique préoccupation gestionnaire du Gouvernement.

L'école n'est plus qu'un gisement d'économies.

Le SE-UNSA condamne vigoureusement cet amoindrissement du Service Public d'Éducation et appelle tous les Personnels à se mobiliser sur le terrain pour faire obstacle à cette politique destructrice.

Samedi 21 janvier Manifestation à 10h30 à MENDE

Rassemblement Place de la République
Pour plus d'info, <http://sections.se-uns.org/48/>

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date
figurant sur l'étiquette



SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE



1 Mobilisons-nous!



2 CAPD 5/01/2012

Congé formation; temps partiels



3 Vote de la DHG;

Calendrier examens/commissions



4 Infos diverses

Pass Education; Evaluation ...

Pages encartées -
- Publication
UNSA Education -

AGENDA

17 Janvier

□ CTSD 2nd Degré

30 Janvier

□ CTSD 1er Degré
Carte scolaire

1er Février

□ CDEN « carte scolaire »

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



La CAPD siégeait pour la première fois dans sa nouvelle composition, issue des élections d'octobre 2011. La délégation du **SE-UNSA** était composée d'*Agnès BONNAL ST-DIZIER* et *Alain ROUSSON*

En début de séance, le **SE-UNSA** a fait une déclaration préalable (disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://sections.se-unsa.org/48/>)

► Approbation des procès verbaux des CAPD des 27 juin et 8 septembre :

○ PV du 27 juin : il est approuvé sous réserve que le tableau des emplois, demandé par les organisations syndicales, leur soit transmis. L'Administration s'engage à le faire rapidement ...

○ PV du 8 septembre : Le **SE-UNSA** a regretté l'absence d'information, dans ce compte-rendu, concernant l'affectation de deux remplaçants sur les classes « ouvertes » à la rentrée, à Fontanilles Élémentaire et à St Etienne Vallée Française, alors que ce point avait été abordé lors de la réunion. Il regrette aussi l'absence de précisions sur le « blocage » de 3 postes de TR BD (NDLR : non pourvus à la rentrée).

Le débat qui a suivi cette intervention a mis en évidence un malaise certain chez l'Administration, qui ne semble pas vouloir assumer pleinement les conséquences de la décision prise à la rentrée !

Aucun vote n'étant intervenu, ce PV n'a donc pas été adopté ...

► Point sur l'avancement des Instituteurs :

L'Administration a fait le point sur leur situation. Il y avait, à la rentrée, 7 instituteurs en **Lozère**, dont 3 sont en disponibilité. Sur les 4 en activité, 2 ont atteint le 11ème et dernier échelon et n'ont donc plus de perspective d'avancement dans le Corps des Instituteurs.

Pour les 2 dernières collègues, l'une est promouvable au 11ème échelon, au choix, à compter du 22/08/2014 et l'autre est promouvable au 10ème échelon, au Choix, à compter du 05/05/2014.

Il ne devrait donc y avoir aucune promotion en 2012 ni 2013 ...

Le **SE-UNSA** est intervenu pour signaler la complexité de cette situation, sachant que si ces collègues sont seules à leur échelon, elles ne pourront être

promues, au mieux, qu'à l'ancienneté ... (NDLR : et en 2016 !!!).

► Postes adaptés :

L'Administration a informé les représentants du Personnel que le Groupe Départemental avait examiné 3 demandes, en présence du Docteur NARBONI, Médecin Conseiller Technique auprès du Recteur.

Le 1er dossier a été classé dans le Groupe 1 (très prioritaire). Il s'agissait d'une première demande ...

Le 2ème dossier a été classé dans le Groupe 2 (prioritaire). Il s'agissait d'un renouvellement ...

Le 3ème dossier a été classé dans le Groupe 4 (ne relevant pas d'un poste adapté).

Pour chaque dossier, des informations détaillées ont été données sur les différentes « orientations » proposées (affectation sur poste adapté, allègement de service, reconversion, CLD, retraite pour invalidité ...).

► Questions diverses :

○ **Carte scolaire** : L'Inspectrice d'Académie a informé les membres de la CAPD de modifications intervenues dans le calendrier prévisionnel communiqué lors de la dernière réunion, le 10 novembre (NDLR : publié dans **L'Enseignant de Lozère** n°210 de Novembre 2011).

- **Comité Technique Spécial Départemental** 1er Degré le lundi 30 janvier;

- **Conseil Départemental de l'Education Nationale** le mercredi 1er février.

Faisant référence aux documents de travail du CTA du 11 janvier, le **SE-UNSA** a interrogé l'Administration sur le nombre « réel » de fermetures annoncé pour la **Lozère** : 7 ou plus ?

L'Inspectrice d'Académie a indiqué que le retrait prévu était de 8 postes, la Direction de l'ITEP Maria Vincent étant concernée par les 9 suppressions d'emplois envisagées dans les établissements médicaux sociaux au plan académique (voir page 2 de la publication **UNSA Education** encartée).

○ **Circulaire du Mouvement** : Un groupe de travail est prévu ...

Le Secrétaire Général a précisé qu'il était « *indispensable* », des instructions ayant été données pour « *tendre vers une harmonisation des barèmes départementaux* » !

Administratif En bref - En bref

► Congé de formation professionnelle :

Les personnes intéressées par ce congé doivent se procurer le formulaire auprès des services, le compléter et le transmettre, sous couvert de l'IEN, **avant le vendredi 20 janvier 2012**, (« délai de rigueur ») à la Division des Ressources Humaines et des Emplois 1er Degré.

⇒ La **note de service** et le **formulaire** sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.ac-montpellier.fr/ia48/personnels_1er_degre/conge_formation.php

► Temps partiels ::

Les personnes intéressées par un temps partiel (première demande ou renouvellement) doivent se procurer le formulaire auprès des services, le compléter et le transmettre, sous couvert de l'IEN, **avant le vendredi 23 mars 2012** (« délai de rigueur ») à la Division des Ressources Humaines et des Emplois 1er Degré.

⇒ La note de service, le formulaire de demande et le formulaire de demande de surcotisation sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.ac-montpellier.fr/ia48/personnels_1er_degre/temps_partiels.php

► Départs à la Retraite :

A la date du 11 janvier 2012, **12** collègues ont déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2012.

⇒ **Rappel** : Ce chiffre tient compte des demandes d'annulation qui sont déjà intervenues ...

► CRPE 2012 - Rappel :

Pour l'académie, il y a 135 places au CRPE externe (contre 75 en 2011, soit + 80%).

Répartition par département : Aude (17), Gard (39), Hérault (51) **Lozère** (9), P.O. (18) et Andorre (1).

Préparation de la rentrée 2012 : vote sur la répartition de la DHG

Qui est consulté ?

Article R421-41 du Code de l'Éducation : « La **Commission Permanente** instruit les questions soumises à l'examen du **Conseil d'Administration**. Elle est saisie obligatoirement des questions qui relèvent des domaines définis à l'article R. 421-2. Elle veille à ce qu'il soit procédé à toutes consultations utiles, et notamment à celles des équipes pédagogiques intéressées ainsi que du conseil pédagogique. »

L'emploi de la DHG fait partie des compétences listées à l'article R.421-2, la réunion de la **Commission Permanente est donc obligatoire**. La **réunion du Conseil Pédagogique est indispensable** pour faire remonter les propositions des enseignants.

Pour quoi on vote ?

Article R 421-20 « En qualité d'organe délibérant de l'établissement, le **Conseil d'Administration**, sur le rapport

du Chef d'établissement, exerce notamment les attributions suivantes :

1) Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R.421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ; (...) »

L'article R 421-20 précise : « Les collèges, les lycées, les écoles régionales du 1er degré et les établissements régionaux d'enseignement adapté disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur : (...) »

2) L'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires »

C'est bien clair, la répartition de la DHG est une compétence du **CA**, le Chef d'établissement ne peut pas la décider tout seul.

Si le **CA** adopte une répartition différente de celle proposée par le Chef d'établissement, c'est la répartition adoptée qui devra être mise en œuvre.

Et si c'est rejeté ?

Article R 421-9 : « En qualité d'organe exécutif de l'établissement, le Chef d'établissement : (...) »

7) Soumet au **Conseil d'Administration** les mesures à prendre dans les domaines définis à l'article R. 421-2 après saisine pour instruction de la **Commission Permanente** en application de l'article R. 421-41 et exécute les décisions adoptées par le **Conseil**.

Dans l'hypothèse où la proposition relative à l'emploi des dotations en heures est rejetée par le **CA**, la **Commission Permanente** procède à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du **CA**. Le second vote du **Conseil** doit intervenir dans un délai de dix jours suivant son premier vote... »

Bac, Brevet, Orientation : calendrier 2012

C'est désormais un rituel, tous les ans, le calendrier officiel des examens et des opérations d'orientation est publié au BO. Principal changement cette année, l'intégration de la nouvelle épreuve anticipée d'Histoire-Géo du Bac en série S.

Pour les élèves de **terminale**, la période de saisie des vœux pour l'enseignement supérieur dans « Admission post-bac » courra du vendredi 20 janvier au mardi 20 mars 2012.

La plupart des **conseils de classe** débiteront le mercredi 13 juin 2012 ; seuls ceux des classes de terminales et de premières générales ou technologiques auront lieu respectivement à partir des mercredi 6 juin 2012 et lundi 11 juin 2012.

Les **commissions d'appel de collège et 2nd GT** se tiendront à partir du vendredi 22 juin 2012.

Les **épreuves écrites du diplôme national du brevet** auront lieu les jeudi 28 et vendredi 29 juin 2012.

Baccalauréats

Général et Technologique :

Les **épreuves écrites** du premier groupe sont fixées du lundi 18 au vendredi 22 juin 2012.

Pour les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, le calendrier fera l'objet d'une note de service spécifique.

Les **épreuves écrites anticipées** auront lieu respectivement :

- le mardi 19 juin 2012 après midi pour celle d'histoire-géographie en série S.

- le mercredi 20 juin 2012 pour celles de français et celle de français et littérature.

- le vendredi 22 juin 2012 matin pour celle de sciences des séries ES et L.

Baccalauréat professionnel

Les épreuves écrites du baccalauréat professionnel sont fixées du lundi 18 au vendredi 22 juin 2012.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Polynésie française, elles se dérouleront du vendredi 15 au vendredi 22 juin 2012.

Les **résultats du baccalauréat** pour les trois voies seront publiés vendredi 6 juillet 2012.

Dans toutes les académies, les sessions normales se termineront au plus tard le mercredi 11 juillet 2012 au soir.

La situation particulière de l'Histoire-Géographie avec l'existence de deux sessions pour la série S, l'une anticipée en première et l'autre en terminale, va conduire, pour les corrections, à une gestion particulièrement contrainte.

Le **SE-UNSA** sera vigilant à ce que les collègues disposent de conditions de corrections correctes.

Pour connaître le calendrier détaillé et les dates des épreuves particulières, consultez le B.O. n°45 du 8 décembre 2011.



Infos diverses ...

Le « Pass Education » est reconduit à partir de janvier 2012 !

Le « **Pass Education** » mis en œuvre en avril 2009 par le Ministre DARCOS, arrivait en fin de validité fin 2011

Dans un communiqué de presse, les Ministres *Luc CHATEL* et *Frédéric MITTERAND* ont annoncé la reconduction pour 3 ans de la gratuité d'accès aux musées et monuments nationaux en faveur des enseignants.

Selon le communiqué, une nouvelle carte "**Pass Education**" sera distribuée aux enseignants par les

directeurs d'école et les chefs d'établissement **au cours du mois de janvier 2012.**

Ce nouveau "**Pass Education**" sera valable pour la période 2012-2015.

Ce dispositif a permis depuis trois ans à de nombreux enseignants d'accéder gratuitement aux musées nationaux. Pour le **SE-UNSA** ce « pass » est un vrai plus pour l'exercice de nos fonctions.

Nous actons donc positivement cette reconduction que nous revendiquions. Pour autant, les modalités de remise de ces « **Pass** » devront, à contrario de ce qui s'est fait en 2009, permettre à tous les enseignants y compris ceux exerçant sur plusieurs établissements ou sur une mission de remplacement, d'y avoir accès.

Le **SE-UNSA** y veillera !

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid24202/pass-education-gratuite-des-musees-pour-les-enseignants.html>

Evaluation des enseignants : une nouvelle raison pour le retrait des projets

Le ministère de l'Éducation Nationale doit retirer ses projets concernant l'évaluation des enseignants et la restructuration de leurs carrières, et prendre le temps d'ouvrir de nouvelles discussions comme la Fonction Publique lui en donne désormais l'occasion.

En effet, le décret «Fonction Publique» n° 2011-2041 du 29 décembre 2011* repousse désormais au 1er janvier 2013 la généralisation de l'entretien professionnel et de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires.

Il n'y a donc pas d'urgence, pour le ministre de l'Éducation Nationale à persister dans une réforme non seulement précipitée mais dont les dispositions seraient éminemment dommageables en termes de progression réelle de carrière pour tous les enseignants et personnels d'éducation.

Le **SE-UNSA**, qui n'est pas favorable au statu quo, demande donc le retrait des projets actuels et l'ouverture de discussions réelles permettant :

1) de prendre en compte les nécessaires regards croisés sur les différents éléments professionnels du métier d'enseignant ;

2) de mettre en place une évaluation de la «valeur professionnelle» qui soit juste, pertinente, transparente et la plus objective possible ;

3) de proposer, dans le cadre d'une amélioration des carrières, la réelle revalorisation attendue par tous ;

4) de rouvrir le chantier de l'indispensable levier qu'est la formation, tant initiale que continuée, des enseignants et personnels d'éducation.

Lozère : l'Ecole Publique en deuil ...

Célestin TRAUCHESSEC ... **Tintin** en terme d'une grande amitié pour ses proches et par familiarité et respect pour nombre de ses collègues lozériens, vient de nous quitter, très discrètement, comme il a toujours été dans ses engagements ainsi que dans toute son existence.

Comment ne pas garder de lui l'image d'un Instituteur Public, puis d'un Conseiller Pédagogique EPS, intimement enchaîné à l'Ecole Publique et au concept de laïcité, qu'il avait enraciné au plus profond de lui-même.

Générosité, loyauté, modestie, discrétion, enthousiasme, fidélité ... autant de termes, et plus encore, qui brièvement le définissent et marquent de leur empreinte, un parcours professionnel construit autour de la disponibilité et de la compétence, au bénéfice

exclusif des enfants, des maîtres et de l'institution scolaire.

Son investissement laïque s'étendait tout naturellement aux œuvres post et péri scolaires, qui gravitent autour de l'Ecole ainsi qu'aux associations qui la soutiennent.

Tous les maîtres lozériens, en particulier ceux de sa circonscription, reconnaissent son sens de l'écoute, ses qualités relationnelles, ses compétences pédagogiques.

Cet engagement total l'a conduit à militer activement au sein du **Syndicat National des Instituteurs** auquel il restera toujours fidèle.

Délégué du Personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale, il fut le défenseur intrinsèque des maîtres et du tissu scolaire lozérien, ne tolérant aucune

concession portant ombrage à l'équité.

L'Administration rendra très souvent hommage à sa probité intellectuelle, à la fidélité de ses convictions.

S'il consacrait tant de dévouement, tant de vitalité à la cause de l'Ecole Publique, il n'attendait rien en retour, ni arrière pensée d'intérêt, ni ambition particulière.

Ceux qui ont eu le bonheur de la connaître, de parcourir un bien trop court bout de chemin en sa compagnie, savent que celui qui laisse tant de lui-même, tant d'amitié donnée et partagée, ne saurait être ou devenir absent et oublié.

Roger PIC